

**Réponses de la société EUROCAPE  
au PV de synthèse de l'enquête publique**

**parvenues au commissaire enquêteur**

**par courriel, le 18 mars 2021**

**(voir copie dans le rapport, annexe 10)**

A handwritten signature in purple ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a name followed by a surname, possibly 'Léon' or similar, with a long horizontal stroke underneath.

Enquête publique projet de centrale photovoltaïque de Goussaincourt-Bois-Communal- Procès-verbal de synthèse du registre d'enquête 17/04/2021

	A	B	C	D
1	NOM/ prénom du visiteur	Inscription au registre	Remarques du CE	Réponses de EUROCAPE New Energy
1	<p><i>Inscriptions n° 1 et n° 5, avec lettre</i></p> <p>M. Yves PARANT, adjudicataire de la chasse dans laquelle s'inscrit le site de la centrale.</p> <p><i>Venu le premier jour pour exprimer son avis, et le dernier jour pour remettre un document écrit le résumant.</i></p>	<p>se plaint:</p> <p>-1) de la diminution du gibier, gêné par les installations,</p> <p>-2) du bruit et des passages de camions sur le territoire communal,</p> <p>-3) de la faible rémunération des terrains qu'il loue à EUROCAPE pour la centrale de Goussaincourt Nord. Désire être indemnisé pour ces préjudices.</p>	<p>Cet habitant de Goussaincourt a été à l'initiative de la centrale solaire (<i>en faisant venir la première entreprise qui cherchait un site pour implanter une centrale PV</i>). C'est sur ses parcelles que s'est implantée la 1° centrale.</p> <p>-1) La centrale occupera in fine environ 50 ha, dans une chasse qui en regroupe 400 sur 3 villages.</p> <p>-Notons que la diminution du gibier avait été anticipée par la commune de Goussaincourt qui, en 2012, avait abaissé le loyer de cette chasse de 13 à 10€/ha. Un dédommagement de 2000€/an semblerait juste à ce responsable de chasse.</p> <p>-2) Les nuisances du chantier sur la vie du village dureront le temps des travaux. Sans être fréquentes, elles sont réelles lors de certaines phases du chantier, mais l'essentiel des déplacements d'engins est réalisé par le chemin qui prend accès sur la D 966 et ne passe pas dans le village de Goussaincourt.</p> <p>-3) Le revenu agricole des terres de M.PARANT était compris entre 120€ et 150€ avant la centrale. Il est de 1500€/an actuellement. Mais ce prix qu'il a négocié en début de projet lui semble maintenant insuffisant, alors que d'autres propriétaires ont négocié un loyer plus élevé (la commune, par exemple, a obtenu un loyer de 3700€, et les centrales alentour fournissent des loyers entre 2500 et 4500€). Il désirerait un loyer revalorisé. M.PARANT se plaint de dommages dont il a lui-même initié la cause, disant: "<i>Je ne me suis pas rendu compte.</i>"</p>	<p>1) La commune de Goussaincourt possède 327 ha de chasse (sans prise en compte des 50 Ha du projet solaire). Elle a comme indiqué, réduit de 13€ à 10€ le loyer de chasse. Or étant donné que le début de la construction n'a démarré qu'en 2020. M. Parant a pu profiter d'une économie de 327Ha*3€*8ans ~ 7800 €. Il nous semble que cette économie qui lui couvre 2 années de chasse est suffisante pour compenser les 9 mois de travaux sur site.</p> <p>-2) Les nuisances liées au chantier ont été prises en compte avant le début des travaux avec la réfection du chemin communal menant jusqu'à la D966 et évitant la traversée du village. De plus, les éventuels nids de poule causés par le passage des camions seront réparés permettant ainsi à la commune d'avoir un accès à la départemental D966 en meilleur état qu'avant les travaux.</p> <p>-3) M. Parant possède la plus grande parcelle du projet (ZD2 - 19,2 Ha). Cela lui permet d'avoir un revenu locatif de plus de 28 000/an. La commune avec des parcelles beaucoup plus petites que celle de M. Parant aura un revenu locatif annuel inférieur. De plus, il est à noter que M. Parant habite la commune de Goussaincourt et donc profitera indirectement des retombées locatives versées à la commune.</p> <p>-4) Enfin, il est à noter que nous avons dédommagé M. Parant à hauteur de 15 000€ pour la perte d'une partie de ces cultures suite à la réalisation de fouilles archéologiques. Cette compensation financière a été versée à titre gracieux car à la suite d'une incompréhension de M. Parant, celui-ci a cultivé sa parcelle alors même qu'il était tenu par ces engagements envers Eurocape de la laisser libre pour la réalisation de tous travaux nécessaires au développement de la centrale.</p>
2	<p><i>Inscription n°2</i></p> <p>M. Gérard MILLOT</p>	<p>Juge ce projet "très beau" et utile aux "finances de la commune"</p>	<p>On comprend bien que les habitants et cet élu au conseil municipal soient contents de la ressource nouvelle que ce projet procure à leur village.</p>	<p>Outre l'apport substantiel des énergies renouvelables (EnR) dans la transition énergétique, les EnR permettent aussi une nouvelle ressource financière pour les collectivités. Cette ressource est perçue comme une bulle d'air pour les collectivités surtout depuis les baisses des dotations de l'état.</p>
3	<p><i>Inscription n°3</i></p> <p>M. Francis PROFIT</p>	<p>Juge ce projet bon sur les plans écologique et financier, mais regrette que les panneaux soient de fabrication chinoise</p>	<p>Même remarque.</p> <p>Ne pas pouvoir installer de panneaux français est effectivement regrettable.</p>	<p>Les panneaux utilisés sont fabriqués en Malaisie et non en Chine. Ceux-ci sont fabriqués par la société américaine FirstSolar qui utilise la technologie couche mince ayant un très bon bilan carbone avec une énergie grise 2 fois moins importante que des fabricants français.</p> <p>Malheureusement il n'existe pas de fabricant en France utilisant cette technologie couche mince et de plus il est à noter que les fabricants français achètent les cellules en Asie et ne réalisent que l'assemblage des modules.</p>
4				

Enquête publique projet de centrale photovoltaïque de Goussaincourt-Bois-Communal- Procès-verbal de synthèse du registre d'enquête 17/04/2021

	A	B	C	D
1	NOM/ prénom du visiteur	Inscription au registre	Remarques du CE	Réponses d'EUROCAPE New Energy
	<p><i>inscription n° 4</i></p> <p><b>M.Sébastien TRAMBLOY</b>, agriculteur dans le village voisin de Brixey-aux-Chanoines, et berger ayant contracté avec EUROCAPE pour mise à disposition de la pâture des 3 centrales pour ses moutons.</p>	<p>se déclare d'accord avec ce projet, -qui crée de l'énergie renouvelable et valorise des surfaces de friches au profit de l'alimentation ovine. Cela permet de compenser en partie les pertes fourragères dues aux changements climatiques des dernières années.</p>	<p>Le projet de pâturage, arrivé assez tard dans la genèse des trois centrales, est profitable à cet agriculteur, qui va y gagner plus de 40 ha de prairies à paître, à une époque où la multiplication des épisodes de sécheresse amenuise la production d'herbe nécessaire aux élevages.</p> <p>De plus, si les sols des 2 premières centrales étaient déjà cultivés, celle de Goussaincourt Bois Communal était majoritairement constituées de friches, après l'abandon et la coupe, en 2012, des résineux plantés sans grand succès au sud de la parcelle retenue. Il s'agit donc d'un gain net de surface herbagère, qui suppose d'ailleurs un travail de préparation du sol pour y semer de l'herbe. Enfin, la conduite de ces pâturages en agriculture biologique représente un gain environnemental certain, notamment pour les eaux de ce bassin versant de la Meuse.</p>	<p>Lors de l'obtention du permis de construire initial il nous était reproché de ne pas avoir contractualisé avec un berger pour ce projet de pâturage.</p> <p>Aujourd'hui nous avons contractualisé avec M. Trambloy et nous avons pu aborder l'ensemble des points inhérents à la bonne symbiose entre l'activité pastorale et l'activité de production électrique.</p>
2				